



Label Certif'Région

Fiche – Audit de surveillance

Mise à jour Mars 2025

L'audit de surveillance permet à l'opérateur de formation de rendre compte de la suppression des éventuels écarts constatés lors de l'audit initial. Il est réalisé entre le 14^{ème} et le 22^{ème} :

- en cas d'audit initial Certif'Région (ou d'audit aménagé), à partir de la date d'obtention du certificat Certif'Région,
- en cas d'audit complémentaire Certif'Région (après obtention de Qualiopi), depuis la date d'obtention du certificat Qualiopi.

Démarche administrative accessible à partir du 12^{ème} mois :

- > Connectez-vous sur la plateforme Certif'Région avec identifiant et mot de passe.
- > Commencez par « **Vérier vos informations** » et les actualisez si besoin.
- > Le cas échéant, vous devrez attendre la validation des modifications apportées.
- > Rendez-vous sur l'onglet « **Audit de surveillance** » pour créer un nouveau dossier.

En cas d'obtention du label par un audit initial

Certificat



Audit de surveillance



Lors de la démarche en ligne sur la plateforme dans l'onglet « **Audit de surveillance** », vous déposez le devis signé de votre dernier audit.

Modalités de réalisation de l'audit de surveillance :

- à distance lorsque l'audit précédent a été réalisé sur site,
- sur site à la demande du Comité de labellisation Certif'Région ou à la demande de l'organisme.

Cas du nouvel entrant : La durée d'audit est majorée de 0,5 jour.

Cas d'organismes multisites : La règle nationale Qualiopi rend obligatoire l'audit d'au moins un site qui n'a pas été audité lors de l'audit précédent en plus du site « fonction centrale ».

Indicateurs audités en priorité :

Les indicateurs ayant fait l'objet d'une NC mineure à l'audit précédent avec vérification de la mise en place des actions correctives et de l'efficacité et compléter les fiches NC.

Les indicateurs ayant fait l'objet d'une NC Majeure à l'audit précédent.

Les indicateurs 30,31,32, J et K qui vise à « démontrer la mise en place d'une démarche d'amélioration continue ».

Les indicateurs 4, 5, 6, 7, 10, 11, 14, 15, 16, 20, 21, 22, 26, 29, 31 sur lesquels on ne peut pas mettre de NC mineure.

Cas pour lesquels des indicateurs sont à auditer en priorité :

Si sous-traitance à l'audit précédent ou nouveau (indicateur 27)

Si multisites avec la fonction centrale (indicateurs H, I, J, K)

Si nouvel entrant lors de l'audit précédent (indicateurs 2, 3, 11, 13, 14, 19, 22, 24, 25, 26, G, 30, 31, 32)

Si élargissement de l'offre de formation avec des formations certifiantes (indicateurs 3,7,16)

Si élargissement de l'offre de formation avec des formations en alternance ou AFEST (indicateurs 13,28, D)

Si nouveaux locaux suite à changement d'adresse ou salles de formation louées ou locaux non vus à l'audit initial/aménagé (indicateurs 17,19, E,26,28)

En cas d'obtention du label par un audit complémentaire (à votre certification Qualiopi)

Certificats



Audit de surveillance

rapport portant sur les indicateurs Certif'Région



Important ! Cette étape se déroule une fois que vous avez reçu la notification de maintien de votre certification Qualiopi par votre certificateur.

Lors de la démarche en ligne sur la plateforme dans l'onglet « **Audit de surveillance** », vous déposez :

- > **La notification de maintien de votre certification Qualiopi**
- > **Le rapport d'audit interne** annuel portant sur les indicateurs Certif'Région

Votre rapport d'audit interne est examiné par le Comité de labellisation qui statuera sur le maintien ou le rejet de votre certification.

L'Instance de labellisation précise ci-dessous les éléments attendus dans un rapport d'audit qualité interne :

Présenter le déroulé de l'audit interne

Date de l'audit interne / Equipe d'auditeurs internes / Version du référentiel Certif'Région auditée / Catégories d'actions concernées / Sites échantillonnés en cas de multisites / Personnes auditées (par catégorie d'actions / par site, si besoin) / Version du référentiel

Construire un tableau reprenant chaque indicateur du label Certif'Région (A à L) pour vérifier les constats effectués au 1^{er} audit, les actions correctives et les résultats

| CONSTATS EFFECTUÉS | ACTIONS CORRECTIVES | PILOTAGE DU PLAN D'ACTIONS CORRECTIVES |
|--|--|--|
| Eléments de preuve vue par le(s) auditeur(s) interne(s), constats de l'auditeur (observation, conformité ou non-conformité) et libellé de la non-conformité par rapport au référentiel | Libellé de l'action correctrice, échéance, responsable de l'action | Les modalités de suivi et observations / évaluation (s'il y a lieu) pour la mise en œuvre et réalisation des actions Les résultats obtenus, conformité ou pas |

Point de vigilance

Pour chaque audit, une vérification sera effectuée systématiquement sur :

- le respect de l'usage des certification Qualiopi et label Certif'Région,
- l'affichage de votre certificat qualité dans vos locaux et sur votre site internet.